

RAPPORT ANNUEL 2015



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

* Luc ABBÉ-DECARROUX
Vice-président

Christian GRANDJEAN

Olivier SANDOZ

Werner WYSS

* Robert ZOELLS

Représentants des salariés

Nuno DIAS

Pierluigi FEDELE

* Aldo FERRARI
Président

Isabelle RICKLI

* Claude SCHUTHÉ

** Membres du Bureau du Conseil de fondation*

DIRECTION

Fabrice MERLE
Directeur

Violaine LANDRY ORSAT
Directrice adjointe (jusqu'au 29.02.2016)

José AGRELO
Directeur adjoint

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés S.A., Genève

ORGANE DE RÉVISION

KPMG S.A., Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Jean-François BURKHALTER

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2015	2
1. Une forte croissance !	2
2. Contexte troublé	2
3. Solidité confirmée	2
4. Succès des nouvelles prestations	3
5. Politique d'investissement révisée	3
6. Exercice des droits de vote	3
7. Perspectives	4
CHIFFRES CLÉS AU 31.12.2015	5
Évolution du nombre d'affiliés	6
Évolution du nombre d'assurés actifs	6
Répartition des contributions	7
Politique en matière d'attribution des excédents	7
BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014	8
Actif	8
Passif	9
COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS	10
Exercices du 1 ^{er} janvier aux 31 décembre 2015 et 2014	10
ANNEXE AUX COMPTES	12
1. Bases et organisation	14
2. Membres actifs et rentiers	19
3. Nature de l'application du but de prévoyance	22
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	23
5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	25
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	31
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	47
8. Demandes de l'autorité de surveillance	49
9. Autres informations en relation avec la situation financière	49
10. Événements postérieurs à la date du bilan	49
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	50

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2015

1. UNE FORTE CROISSANCE !

Grâce au succès de son modèle de prévoyance responsable, à sa solidité structurelle et financière, à des plans clairs et adaptés aux besoins des PME et indépendants, la CIEPP poursuit son développement. En 2015, avec ses agences de Bulle, Fribourg, Neuchâtel et Porrentruy, la CIEPP a enregistré une augmentation de 2.6% du nombre de ses assurés, de 1.7% de l'effectif de ses entreprises avec assurés actifs et de 3.8% du montant des cotisations assurées.

Au 31 décembre 2015, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 9'001 entreprises et indépendants, 39'274 assurés, 4'524 bénéficiaires de rentes (vieillesse, invalidité et survivants). Son bilan a progressé de 231 millions de francs pour s'élever à plus de 5'465 millions de francs. En 2015, l'institution a facturé des cotisations annuelles de plus de 334 millions de francs.

Pour mesurer le chemin parcouru, regardons un instant dix ans en arrière ! La CIEPP en 2005 c'était 6'800 affiliés, 25'700 assurés et 2.1 milliards de francs de bilan.

Cette croissance va se poursuivre dans la prochaine décennie : la CIEPP est en route vers les 10 milliards de francs et 50'000 assurés. Elle s'appuie sur des valeurs fortes : performance, transparence, simplicité, solidité, sécurité, durabilité, confiance. Une ligne de conduite claire qui accompagne l'action de la CIEPP dans les excellentes années (2012, 2013 et 2014) comme dans des années plus complexes, comme l'a été 2015.

2. CONTEXTE TROUBLÉ

L'année 2015 a été marquée par le rôle toujours prépondérant des banques centrales et par leurs actions divergentes. En Suisse, la BNS a décidé d'abandonner le cours plancher du franc suisse face à l'euro et d'introduire des taux d'intérêts négatifs, avec des conséquences importantes pour les caisses de pension. La décision de la BNS a précédé de quelques jours celle de la Banque centrale européenne (BCE) de lancer un plan de rachat massif et sans précédent d'obligations souveraines. Aux Etats-Unis, après plusieurs mois d'atermoiements, la Réserve fédérale a engagé à mi-décembre une hausse de son taux directeur pour la première fois depuis neuf ans. Un geste encore symbolique – 0.25% de hausse – mais qui marque un changement de cap. En Chine, la Banque centrale a autorisé plusieurs dévaluations successives du renminbi.

L'année a également été marquée par les craintes répétées sur la solvabilité de la Grèce et sa capacité à demeurer au sein de la zone euro. La guerre du pétrole entre producteurs et l'érosion continue des prix, vécue dans un premier temps comme une opportunité pour la croissance de nombreux pays, a créé ensuite une grande incertitude. De même, l'effondrement des prix de nombreuses matières premières a eu des impacts importants et accentué la vulnérabilité de nombreuses économies émergentes. Enfin, les interrogations se sont accrues sur l'ampleur du ralentissement de la croissance de la Chine et sur la fiabilité des données économiques avancées par la deuxième plus grande économie au monde.

Dans ce contexte troublé, les marchés financiers, extrêmement volatiles, ont connu une année de montagnes russes.

3. SOLIDITÉ CONFIRMÉE

En 2015, après trois excellentes années (7.9% en 2014, 8.5% en 2013 et 9.7% en 2012), la CIEPP a réalisé une performance positive de 0.11% sur la gestion de la fortune confiée, légèrement en retrait de ses indices de référence en raison de choix stratégiques antérieurs (sous-pondération en obligations en franc suisse, niveau de liquidités élevé, couverture partielle des risques de changes).

Sur la durée, avec une stratégie axée sur le long terme qui privilégie une large diversification, des outils et des méthodes qui ont fait leur preuve, la CIEPP a réalisé de très bonnes performances. Sur les dix dernières années, elle réalise une performance nette de frais équivalant à l'indice Pictet LPP 40 (avec une hausse de 35%) supérieure à la majorité des institutions de prévoyance.

Après une rémunération des avoirs vieillesse de 3% en 2013 et en 2014, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un taux d'intérêt de 2.25% (soit 0.5% de plus que le taux minimal LPP) sur l'entier de l'avoir vieillesse des assurés actifs au 1^{er} janvier 2016. Avec cette attribution et une diminution du taux d'intérêt technique à 3% pour prendre en compte des évolutions actuarielles et réglementaires, le taux de couverture de la CIEPP se situe à fin 2015 à 111.9%. Ce taux était de 117.4% à fin 2014 et 112.6% en 2013.

4. SUCCÈS DES NOUVELLES PRESTATIONS

La CIEPP pratique une gestion paritaire qui favorise le partenariat social et la solidarité. Les solutions et les services proposés s'adressent à tous les indépendants et à toutes les PME, sans distinction de taille et de secteur économique. Pour répondre à l'évolution des besoins de la prévoyance tout en demeurant simple et performant, le Conseil de fondation a étoffé les plans existants avec de nouvelles prestations. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CIEPP propose, en option, un capital décès supplémentaire dans tous ses plans et des prestations de risques décès et invalidité augmentées dans le plan Optima.

Ces évolutions réglementaires répondent à un besoin. Elles ont enregistré un très grand succès auprès des affiliés: un sur quatre a signé un avenant en cours d'année. Une performance qui illustre la capacité de la CIEPP à délivrer de nouvelles prestations avec une plus-value durable pour ses membres et à réussir la gestion de ces adaptations.

La CIEPP continuera à développer de nouvelles solutions innovantes adaptées à la réalité des entreprises romandes.

5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RÉVISÉE

Partenaire solide, la CIEPP affiche des réserves accumulées importantes, une réserve de fluctuation de valeur substantielle adaptée à la situation économique et un cash-flow positif important pour déployer sa stratégie d'investissement axée sur le long terme. Au 1^{er} janvier 2016, intégrée au règlement de placements, une allocation d'actifs révisée est entrée en vigueur. Les principales modifications sont un renforcement de la part des actions internationales et une augmentation mesurée des obligations étrangères couvertes en franc suisse. Enfin, la mise en place d'une équipe dédiée intégralement à l'investissement immobilier va accompagner la stratégie de la CIEPP d'investir 10% de sa fortune en immobilier direct dans les prochaines années.

Cette nouvelle allocation assure à la CIEPP la sécurité nécessaire pour assurer ses engagements.

6. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le 1^{er} janvier 2015, l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur. La CIEPP, pionnière et attentive depuis plusieurs années aux questions de bonne gouvernance, a adapté ses directives pour l'exercice des droits de vote et son règlement de placements à la nouvelle ordonnance. En 2016, en application de l'ORAb, un rapport complet sur l'exercice des droits de vote en 2015 a été établi. Le rapport sur l'exercice des droits de vote sera à disposition cet été sur le site www.ciepp.ch.

7. PERSPECTIVES

Le début de l'année a mis en évidence la fragilité de la confiance des investisseurs et une propension à ignorer plusieurs facteurs contribuant à stimuler l'économie mondiale. Parmi ces signaux positifs, les politiques des banques centrales toujours accommodantes, le maintien d'un niveau élevé de création d'emplois aux Etats-Unis, la vigueur de la reprise au sein de l'Union européenne, la transition de la Chine vers une économie axée sur la consommation et le faible niveau des prix des matières premières. Certes de nombreux risques existent. Economiques, tels l'endettement des Etats, les difficultés des pays émergents ou l'effondrement du prix du pétrole. Mais aussi géopolitiques comme la multiplication de conflits régionaux, la multiplication d'actes terroristes dans le monde et les tensions européennes dans la gestion de l'immigration.

Dans cet environnement, la capacité de résilience de l'économie suisse est forte. Elle peut s'appuyer sur une consommation intérieure toujours soutenue, sur la responsabilité des entreprises et des salariés, sur la flexibilité de son marché du travail et sur la solidité des assurances sociales qui jouent pleinement leur rôle d'amortisseur.

Le succès de la CIEPP ne serait pas ce qu'il est sans le soutien de toutes les équipes de nos agences et du siège et sans l'engagement de nos cadres et de notre Conseil de fondation. Nous tenons ici à les remercier pour leur fidélité et leur travail au service de notre institution.

La confiance est à la base de tout succès et bien entendu sans celle que nous accordent les entreprises et leurs salariés, nous ne connaîtrions pas le développement qui est le nôtre. Nous vous en remercions et vous prions de croire à notre engagement pour rester à la hauteur de la tâche que vous nous confiez pour votre avenir et pour l'avenir de notre système de retraite.

La réforme de la prévoyance vieillesse en cours dans notre pays ne manquera pas de mettre sur le devant de la scène la prévoyance professionnelle. Notre institution est un exemple d'un développement intelligent de notre deuxième pilier, indépendant des modes et des tendances. Nous nous considérons au service de nos clients et de nos organisations professionnelles pour participer à la mise en œuvre paritaire d'un système de retraite que beaucoup nous envient et qui repose sur une conception moderne de la solidarité sans négliger une adaptation constante aux réalités et aux évolutions sociales et économiques. Les défis qui nous attendent ces prochaines années sont de taille et nous sommes fiers de pouvoir les relever avec vous.

Le Président du Conseil de fondation

Aldo Ferrari

Le Directeur

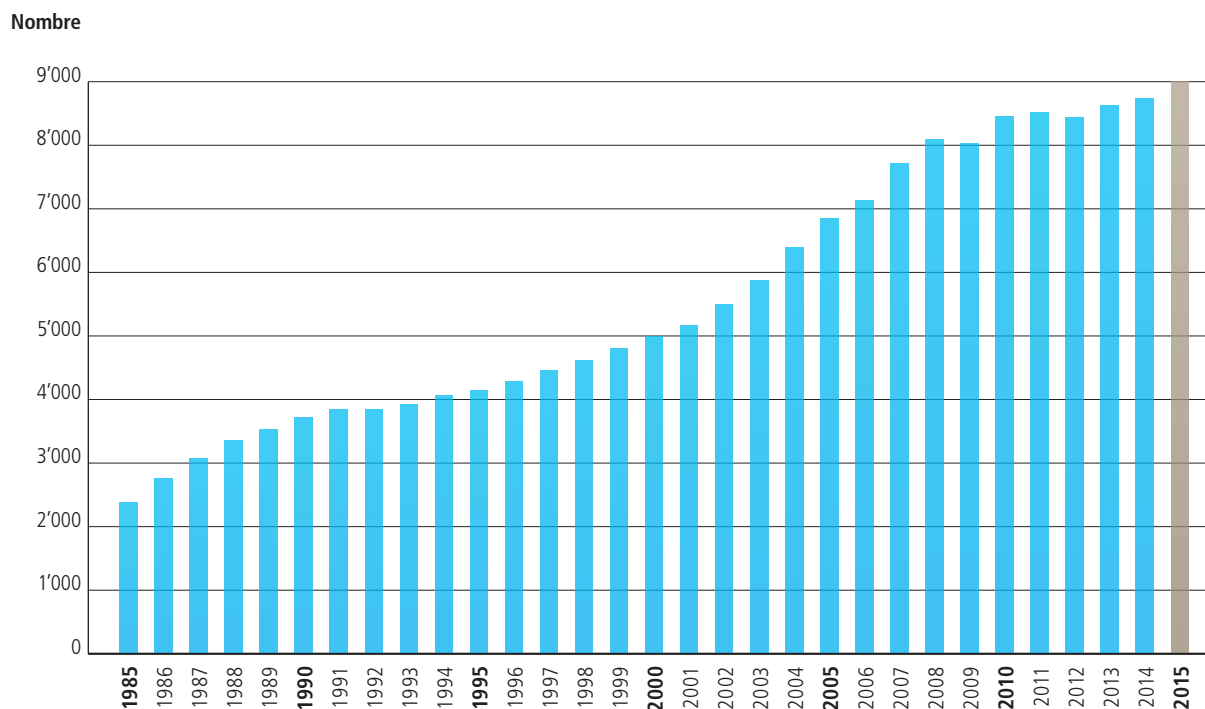
Fabrice Merle

Genève, le 26 avril 2016

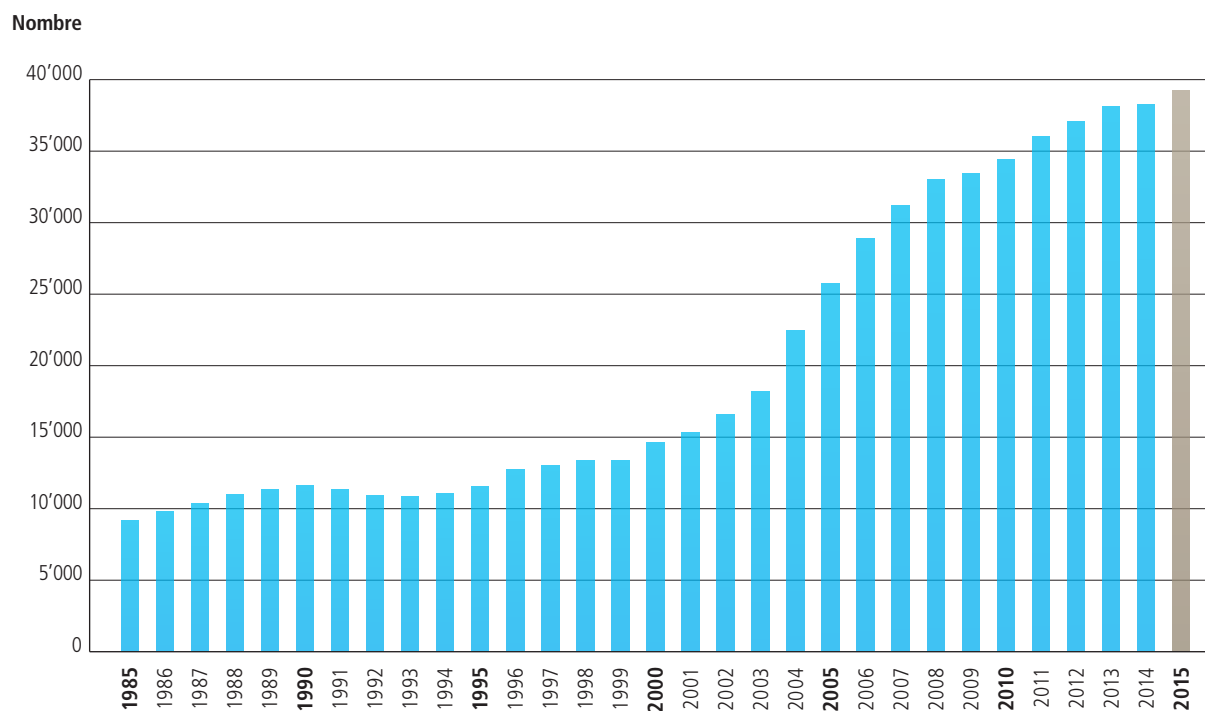
CHIFFRES CLÉS AU 31.12.2015

Total du bilan	CHF	5'465'863'180
Cotisations réglementaires et rachats	CHF	393'674'333
Capitaux de prévoyance des assurés et des bénéficiaires de rentes	CHF	4'564'854'926
Degré de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2		111.9%
Nombre d'affiliés		9'001
Nombre d'assurés actifs		39'274
Nombre de rentes en cours		
· Rentes de vieillesse		2'985
· Rentes de survivants		511
· Rentes d'invalidité		1'028

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS

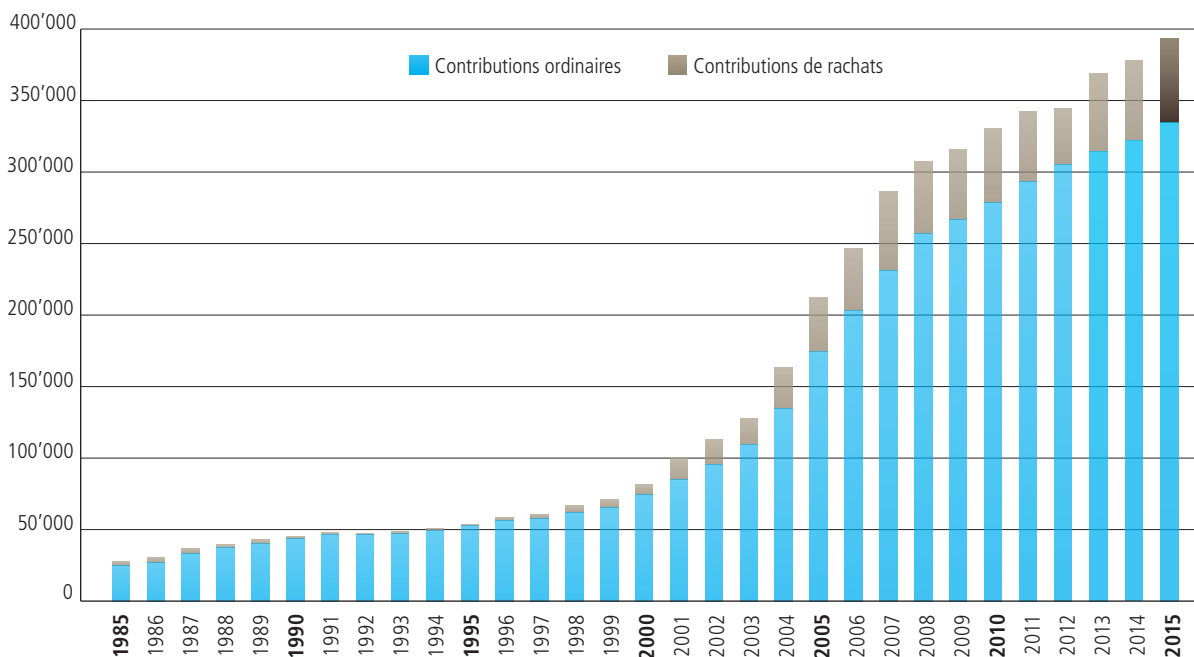


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS



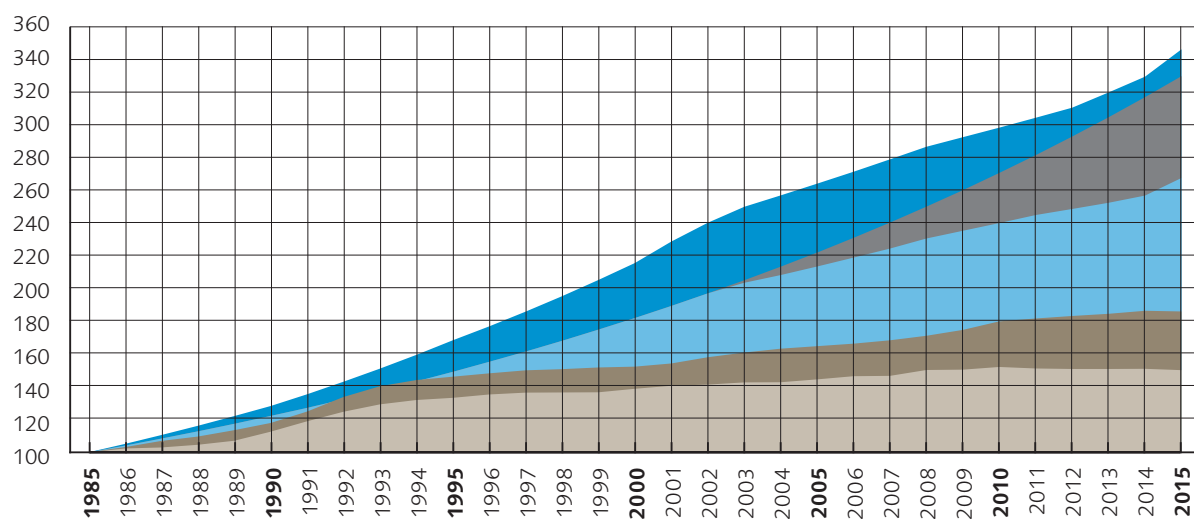
RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS

Milliers de CHF



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS

CHF



- Intérêts réglementaires (LPP + hors LPP) crédités par la CIEPP
 - Intérêts min. LPP
- Taux techn. 4%
 - Croissance des salaires
 - Inflation Suisse

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

ACTIF

	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014	
	CHF	%	CHF	%
A) Placements				
Liquidités	640'954'630.85	11.73	740'000'846.82	14.14
Obligations	1'725'431'162.70	31.57	1'580'453'295.49	30.19
Immobilier et assimilés	670'206'029.58	12.26	569'239'395.51	10.88
Actions	1'987'786'125.97	36.37	1'918'362'655.63	36.65
Placements alternatifs				
Private Equity	10'997'623.44	0.20	10'559'328.18	0.20
Senior Secured Loans	159'071'925.63	2.91	147'257'435.54	2.81
Produits dérivés	-5'224'449.86	-0.10	-11'567'200.00	-0.22
Immeubles et terrains	216'870'706.00	3.97	170'359'571.00	3.25
Total placements	5'406'093'754.31	98.91	5'124'665'328.17	97.90
B) Compte de régularisation actif				
Affiliés et agences	39'334'354.27	0.72	42'023'155.21	0.80
Autres créances	0.00	0.00	50'560'400.00	0.97
Fonds de garantie	2'439'682.39	0.04	2'240'001.34	0.04
Impôt anticipé	9'202'750.03	0.17	6'012'848.56	0.11
Comptes courants des régies	706'927.33	0.01	872'966.78	0.02
Intérêts et dividendes à recevoir	7'659'102.00	0.14	7'644'708.50	0.15
Autres actifs transitoires	426'609.30	0.01	328'735.60	0.01
Total compte de régularisation actif	59'769'425.32	1.09	109'682'815.99	2.10
TOTAL DE L'ACTIF	5'465'863'179.63	100.00	5'234'348'144.16	100.00

PASSIF

	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014	
	CHF	%	CHF	%
D) Engagements				
Prestations de libre passage et rentes	179'671'242.36	3.29	181'768'761.55	3.47
Autres dettes	4'033'326.15	0.07	4'144'670.95	0.08
Total des engagements	183'704'568.51	3.36	185'913'432.50	3.55
E) Compte de régularisation passif	20'213'131.35	0.37	13'204'430.95	0.25
F) Réserves de cotisations des employeurs	33'667'306.03	0.62	33'252'377.75	0.64
G) Provisions non techniques	217'613.00	0.00	217'585.80	0.00
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques				
Capital de prévoyance des assurés actifs	3'511'895'473.18		3'277'630'802.03	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'052'959'453.00		898'643'581.00	
Provisions techniques	105'800'000.00		85'603'812.00	
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'670'654'926.18	85.45	4'261'878'195.03	81.42
I) Réserve de fluctuation de valeur	557'405'634.56	10.20	652'067'363.84	12.46
J) Fonds libres				
Situation en début de période	87'814'758.29		0.00	
Z) Excédent de produits / charges (-)	-87'814'758.29		87'814'758.29	
Situation en fin de période	0.00	0.00	87'814'758.29	1.68
TOTAL DU PASSIF	5'465'863'179.63	100.00	5'234'348'144.16	100.00

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

	Exercice 2015	Exercice 2014
	CHF	CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Cotisations brutes des assurés salariés	148'786'987.65	144'133'334.40
Cotisations brutes des employeurs	164'430'638.40	157'492'131.55
Cotisations brutes des assurés indépendants	21'335'016.80	20'553'887.20
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	-2'352'587.85	-1'805'835.65
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs	-6'475'804.20	-5'830'381.05
Primes uniques et rachat	59'121'689.90	55'465'709.70
Apports à la réserve de cotisations des employeurs	6'729'499.98	6'538'950.75
Subsides du fonds de garantie	3'826'682.37	3'578'168.86
L) Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	357'719'925.85	319'064'207.20
Apports réserves mathématiques rentiers	0.00	956'753.30
Remboursements de versements anticipés divorce	1'226'079.65	1'672'077.75
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	2'358'713.55	2'491'738.90
K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	756'706'842.10	704'310'742.91
M) Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-54'648'699.00	-48'439'999.00
Rentes de survivants	-5'771'721.00	-5'930'554.00
Rentes d'invalidité	-11'533'740.00	-10'110'222.00
Prestations en capital à la retraite	-46'317'487.75	-40'493'271.90
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-6'829'080.50	-9'092'251.75
O) Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-369'230'479.40	-390'976'331.70
Versements anticipés divorce	-4'076'692.80	-6'164'721.05
Versements anticipés pour la propriété du logement	-22'245'242.15	-17'412'869.35
M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-520'653'142.60	-528'620'220.75

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014 (SUITE)

	Exercice 2015	Exercice 2014
	CHF	CHF
P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	-703'667'432.85	-646'945'469.00
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	540'329'371.60	550'791'955.65
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-154'315'872.00	-81'691'268.00
Rémunération du capital épargne	-70'926'609.90	-86'811'540.65
Constitution des provisions techniques	-63'985'546.00	-29'199'107.00
Dissolution des provisions techniques	43'789'358.00	0.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	-6'729'499.98	-6'538'950.75
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6'475'804.20	5'830'381.05
S) Charges d'assurance		
Cotisations au fonds de garantie	-1'386'999.98	-1'338'167.50
Primes d'assurance		
Primes de risque	-223'151.60	-224'691.20
Primes pour frais de gestion	-39'379.70	-39'706.90
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance	-174'626'258.71	-120'476'042.14
T) Résultat net des placements		
Résultat sur liquidités	5'234'465.71	-2'016'133.10
Résultat sur obligations	676'136.66	129'141'313.31
Résultat sur immobilier et assimilés	36'823'445.97	46'470'391.32
Résultat sur actions	9'022'727.59	229'997'007.90
Résultat sur placements alternatifs	1'598'115.30	1'483'926.58
Résultat sur produits dérivés	-27'028'793.30	-33'571'154.70
Revenu net des immeubles	-1'950'899.55	14'316'191.04
Frais d'administration des placements	-15'078'925.69	-9'741'445.37
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	-161'232.50	-313'424.25
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-2'604'455.31	-2'820'695.34
T) Résultat net des placements	6'530'584.88	372'945'977.39
V) Autres produits	206'941.14	207'179.24
W) Autres frais	-39'232.57	-46'977.64
X) Frais de l'administration générale	-14'337'615.31	-13'703'888.57
Honoraires Organe de révision et Expert en prévoyance	-186'603.00	-286'200.00
Emoluments autorités de surveillance	-24'304.00	-44'624.00
K à X) Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-182'476'487.57	238'595'424.28
Y) Constitution (-) / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	94'661'729.28	-150'780'665.99
Z) Excédent de produits / Excédent de charges (-)	-87'814'758.29	87'814'758.29

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	BASES ET ORGANISATION	14
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	19
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie surobligatoire)	21
3.	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE	22
	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	22
4.	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	23
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	23
4.2	Principes comptables et d'évaluation	23
4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	24
5.	COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE	25
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	25
5.2	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	25
5.3	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	27
5.4	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif/passif	27
5.5	Modification des bases et hypothèses techniques	27
5.6	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	28
5.7	Degré de couverture (selon art. 44 OPP2)	30

6.	EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	31
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	31
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 - 3 OPP2)	31
6.3	Présentation des placements par catégorie	33
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	34
6.5	Instruments financiers dérivés en cours ouverts	36
6.6	Engagements ouverts — <i>Private Equity</i>	38
6.7	Liste des mandats	39
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	41
6.9	Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	42
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	42
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	43
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	44
6.13	Exercice des droits de vote	46
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	46
6.15	Rétrocessions	46
7.	EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	47
7.1	Actif	47
7.2	Compte d'exploitation	47
8.	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	49
9.	AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	49
9.1	Procédures juridiques en cours	49
9.2	Liquidation partielle	49
10.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	49

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation privée autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'art. 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts et règlement d'organisation	28.07.2010
Règlement de prévoyance	01.01.2015
Avenant n° 1	31.12.2015
Règlement d'application des dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement (EPL)	01.01.2012
Règlement de placements	01.01.2015
Nouvelle annexe 2	18.12.2015
Nouvelle annexe 1	01.01.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2015
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	20.07.2010

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants :

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Le Bureau se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritairément. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Direction, composée d'un Directeur et de deux Directeurs adjoints, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

L'auditeur interne nommé par le Conseil de fondation pour une durée indéterminée a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation.

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	13.06.2014 (renouvellement)
Christian GRANDJEAN	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Olivier SANDOZ	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Werner WYSS	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	13.06.2014 (élection)

Représentants des salariés

Nuno DIAS	Membre	13.06.2014 (élection)
Pierluigi FEDELE	Membre	13.06.2014 (élection)
Aldo FERRARI	Président	13.06.2014 (renouvellement)
Isabelle RICKLI	Membre	02.10.2015 (élection)
Claude SCHUTHÉ	Membre	13.06.2014 (renouvellement)

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	15.10.2014 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	15.10.2014 (élection)

Représentants des salariés

Aldo FERRARI	Président	15.10.2014 (renouvellement)
Claude SCHUTHÉ	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission mobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	15.10.2014 (renouvellement)
Jean-Pierre BÉGUÉLIN	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Fabrice MERLE	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Nicolas VUIGNIER	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission immobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	15.10.2014 (renouvellement)
François DE PLANTA	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
François DIEU	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Fabrice MERLE	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Alfiero NICOLINI	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Claude SCHUTHÉ	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)
Rue de Saint-Jean 67
Case postale 5278 – 1211 Genève 11

T 058 715 31 11
F 058 715 32 66
E-mail : ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

Fabrice MERLE

Violaine LANDRY ORSAT (jusqu'au 29.02.2016)
José AGRELO

POUVOIR DE REPRÉSENTATION - MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés S.A., à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG S.A., à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Jean-François Burkhalter**, à Chéserey, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie, à Genève, est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice S.A. conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controlling*) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Portier Architectes S.A.) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de l'**Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 5 plans de prévoyance pour les entreprises et indépendants affiliés avec la répartition suivante :

PLANS DE PRÉVOYANCE AVEC ASSURÉS ACTIFS

	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Plans de prévoyance	Nombre de plans avec assurés actifs	Nombre de plans avec assurés actifs
Minima	2'079	2'122
Média	3'087	2'989
Supra	679	711
Maxima	1'489	1'441
Optima	1'893	1'767
Total nombre de plans avec assurés actifs	9'227	9'030

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2015			Au 31.12.2014		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	7'876	1'125	9'001	7'743	988	8'731

Nota : Certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2015, il y avait 7'876 employeurs avec assurés et 9'227 plans de prévoyance avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

Plans de prévoyance	Au 31.12.2015			Au 31.12.2014		
	Salariés	Indépendants	Total	Salariés	Indépendants	Total
Minima	7'262	29	7'291	7'207	33	7'240
Média	15'010	150	15'160	14'661	132	14'793
Supra	4'061	51	4'112	4'073	58	4'131
Maxima	5'978	176	6'154	5'892	170	6'062
Optima	5'949	503	6'452	5'491	470	5'961
Retraite différée	104	1	105	92	1	93
Total nombre d'assurés	38'364	910	39'274	37'416	864	38'280

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2015	2014
Nombre d'assurés au 01.01	38'280	38'123
Nouveaux assurés	11'581	11'286
Sorties d'assurés	-10'587	-11'129
Nombre d'assurés au 31.12	39'274	38'280

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

Type de rente	Au 31.12.2015		Au 31.12.2014	
	Nbre	Montants annualisés CHF	Nbre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	1'698	38'743'296	1'576	35'452'572
Retraitées Femmes	1'199	17'172'336	1'095	14'956'896
Enfants de retraités	88	345'120	84	273'624
Total rentes vieillesse	2'985	56'260'752	2'755	50'683'092
B) Survivants				
Veuves	348	4'818'696	323	4'389'792
Veufs	26	352'212	24	343'260
Orphelins d'assurés	137	783'480	141	810'576
Total rentes de survivants	511	5'954'388	488	5'543'628
C) Invalides				
Assurés Hommes	428	5'898'972	425	5'729'748
Assurées Femmes	282	2'967'060	270	2'759'172
Enfants d'assurés	318	564'912	314	547'416
Total rentes d'invalides	1'028	9'430'944	1'009	9'036'336
Totaux	4'524	71'646'084	4'252	65'263'056

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

Type de rente	Année 2015		Année 2014	
	Nbre	Montants CHF	Nbre	Montants CHF
A) Vieillesse	3'056	54'648'699	2'817	48'439'999
B) Survivants	533	5'771'721	521	5'930'554
C) Invalides	1'167	11'533'740	1'137	10'110'222
Totaux	4'756	71'954'160	4'475	64'480'775

2.2.3 EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2015	2014
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	4'252	3'933
Nouvelles rentes	493	548
Rentes éteintes	-221	-229
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	4'524	4'252

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

AU 01.01.2014

Aucune adaptation légale et réglementaire, l'indice des prix à la consommation en septembre 2013 étant au même niveau que celui de septembre 2010.

AU 01.01.2015

Aucune adaptation légale et réglementaire, l'indice des prix à la consommation en septembre 2014 étant inférieur à celui de septembre 2011.

AU 01.01.2016

Aucune adaptation légale et réglementaire, l'indice des prix à la consommation en septembre 2015 étant inférieur à celui de septembre 2012.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose 5 plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ces plans sont résumés ci-après :

PLANS DE PRÉVOYANCE DE LA CIEPP AU 01.01.2015, SALARIÉS ET INDÉPENDANTS

Conditions d'assurances	Minima	Média	Supra	Maxima	Optima
Admission	dès 18 ans pour les risques dès 25 ans pour l'épargne si salaire supérieur à CHF 21'150.-	dès 18 ans pour les risques dès 25 ans pour l'épargne si salaire supérieur à CHF 21'150.-	dès 18 ans pour les risques dès 25 ans pour l'épargne si salaire supérieur à CHF 21'150.-	dès 18 ans pour les risques dès 25 ans pour l'épargne si salaire supérieur ou égal à CHF 3'525.-	dès 18 ans pour les risques et l'épargne si salaire supérieur ou égal à CHF 3'525.-
Plafond	CHF 84'600.- (selon LPP)	CHF 300'000.-	CHF 300'000.-	CHF 300'000.-	CHF 846'000.-
Déduction de coordination	CHF 24'675.-	CHF 24'675.-	CHF 24'675.-	pas de déduction	pas de déduction
Salaire assuré (épargne)	Salaire déterminant moins CHF 24'675.-	Salaire déterminant moins CHF 24'675.-	Salaire déterminant moins CHF 24'675.-	Salaire déterminant	Salaire déterminant
Salaire assuré (risques)	Salaire déterminant moins CHF 24'675.-	Salaire déterminant moins CHF 24'675.-	Salaire déterminant moins CHF 24'675.-	Salaire déterminant	Salaire déterminant maximum CHF 450'000.-
Rente d'invalidité	en % de l'avoire de vieillesse final (sans intérêts)	40 % du salaire assuré	en % de l'avoire de vieillesse final (avec intérêts au taux légal)	40 % du salaire assuré	50 % du salaire assuré
Rente de conjoint survivant	60 % de la rente d'invalidité	30 % du salaire assuré	60 % de la rente d'invalidité	25 % du salaire assuré	30 % du salaire assuré
Capital décès	Avoire de vieillesse acquis au décès	Avoire de vieillesse acquis au décès	Avoire de vieillesse acquis au décès	Avoire de vieillesse acquis au décès	Avoire de vieillesse acquis au décès
Rente d'orphelin et d'enfant d'invalidité	20 % de la rente d'invalidité	8 % du salaire assuré	20 % de la rente d'invalidité	8 % du salaire assuré	10 % du salaire assuré

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des provisions nécessaires

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclage suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Terrains non construits

Prix d'acquisition

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Évalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale

4.3 MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Des nouvelles prescriptions en matière de placements sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2014 et sont appliquées pour la première fois sur les comptes 2015. Ces modifications portent, entre autres, sur la distinction entre les placements dits « classiques » et les placements alternatifs.

La CIEPP a considéré comme placements alternatifs ses investissements dans les véhicules de placements « *Private Equity* » et « *Senior Secured Loans* ».

Retraitements 2014:

A. BILAN - ACTIF

Dans les comptes 2014, les *Senior Secured Loans* (CHF 147'257'435.54) étaient compris dans le total des obligations. Dans les comptes 2015, ces prêts sont désormais inclus dans les placements alternatifs. Afin de permettre une comparaison objective des montants relatifs à ces postes, la présentation au bilan des chiffres comparatifs 2014 a été retraitée ainsi que le point 6.3 de l'annexe aux comptes.

B. COMPTE D'EXPLOITATION

Dans les comptes 2014, le résultat des placements concernant les *Senior Secured Loans* (CHF 2'145'519.97) était compris dans le « Résultat sur Obligations ». Dans les comptes 2015, il figure sous « Résultat sur placements alternatifs ». Les chiffres comparatifs 2014 ont été retraités afin de permettre une comparaison 2015 et 2014 (voir également point 6.10 de l'annexe aux comptes).

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés depuis le 01.01.2011 selon le système *stop loss*. Le contrat a été renouvelé au 01.01.2014 pour une durée de trois années et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.27% à 2.04% de la somme des salaires annuels assurés. Au 31.12.2015, le plein de rétention s'élève à CHF 45.6 millions (CHF 44.3 millions au 31.12.2014).

5.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2015	2014
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	3'277'630'802.03	3'094'665'748.03
A) Détail de la constitution		
Bonifications de vieillesse	280'200'255.95	267'584'024.65
Primes uniques et rachat	59'121'689.90	55'465'709.70
Apports de libre passage	357'151'754.70	317'962'972.25
Remboursements de versements anticipés divorce	1'226'079.65	1'672'077.75
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	2'358'713.55	2'491'738.90
Réduction du degré d'invalidité	3'608'939.10	1'768'945.75
Total constitution	703'667'432.85	646'945'469.00
B) Détail de la dissolution		
Prestations de sortie	-369'230'325.05	-390'879'505.75
Versements anticipés divorce	-4'076'692.80	-6'164'721.05
Versements anticipés pour la propriété du logement	-22'245'242.15	-17'412'869.35
Dissolution suite retraite	-128'627'247.05	-118'329'618.05
Dissolution suite décès	-6'224'084.35	-6'526'145.85
Dissolution suite invalidité	-9'925'780.20	-11'479'095.60
Total dissolution	-540'329'371.60	-550'791'955.65
C) Rémunération		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 2.25% pour 2015 et 3% pour 2014	70'926'609.90	86'811'540.65
SOLDE FINAL AU 31.12	3'511'895'473.18	3'277'630'802.03

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2015

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
Minima	195'284'104.35	52'337'560.60	247'621'664.95
Média	537'494'410.45	216'267'099.50	753'761'509.95
Supra	202'561'543.55	121'514'701.65	324'076'245.20
Maxima	298'774'641.60	180'553'072.95	479'327'714.55
Optima	468'311'270.35	1'209'574'230.57	1'677'885'500.92
Retraite différée	16'498'364.75	12'724'472.86	29'222'837.61
	1'718'924'335.05	1'792'971'138.13	3'511'895'473.18

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2014

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
Minima	189'072'256.80	50'114'256.35	239'186'513.15
Média	506'651'124.15	200'011'833.55	706'662'957.70
Supra	197'327'842.65	122'519'126.70	319'846'969.35
Maxima	288'552'976.05	174'273'323.40	462'826'299.45
Optima	426'303'697.75	1'095'860'453.52	1'522'164'151.27
Retraite différée	13'988'512.70	12'955'398.41	26'943'911.11
	1'621'896'410.10	1'655'734'391.93	3'277'630'802.03

5.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2015	2014
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	898'643'581.00	816'952'313.00
A) Constitution comptes invalides		
Bonifications	4'683'014.35	4'306'795.55
Apports de libre passage	568'171.15	1'101'234.95
Mise à l'invalidité d'assurés	9'925'783.00	11'479'095.60
Intérêts réglementaires	2'075'596.85	2'508'299.20
Total constitution comptes invalides	17'252'565.35	19'395'425.30
B) Dissolution comptes invalides		
Prestations de sortie	0.00	-95'305.45
Dissolution suite retraite	-8'449'850.45	-12'823'391.90
Dissolution suite décès	-2'265'722.10	-4'092'605.50
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-3'608'939.10	-1'768'945.75
Total dissolution comptes invalides	-14'324'511.65	-18'780'248.60
C) Réserves mathématiques reçues	0.00	956'753.30
D) Dotation de l'exercice	151'387'818.30	80'119'338.00
SOLDE FINAL AU 31.12	1'052'959'453.00	898'643'581.00

5.4 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF/PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée en 2014 sur les comptes arrêtés au 31.12.2013 et les différentes études comparatives ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé son besoin de performance modéré pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années (compte tenu d'une multitude de scénarios) en rapport avec le rendement attendu qui est réactualisé semestriellement en fonction de l'allocation des actifs.

5.5 MODIFICATION DES BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

Les nouvelles bases techniques LPP 2015 (P 2015) au taux d'intérêt technique de 3.00% ont été adoptées par notre Conseil de fondation.

- Tables actuarielles : LPP 2015 (P 2015)
- Taux technique : 3.00%

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables de période). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle (art. 6 al. 2) reprise ci-après :

$$PL(t) = (t - t_0) \times 0.005 \times CPB(t)$$

$PL(t)$ = Niveau de la provision de longévité à la fin de l'année t ;

$CPB(t)$ = Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes, à l'exception des enfants et des orphelins, à la fin de l'année t ;

t = Millésime de l'exercice comptable considéré;

t_0 = Millésime de l'année de publication des tables actuarielles appliquées ($t_0 = 2015$ pour les tables LPP 2015).

Suite au changement des tables actuarielles, la provision de longévité figurant au bilan à fin 2014 a été entièrement dissoute (CHF 16'955'196.00) afin d'amortir le coût du changement de tables.

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance *stop loss*, le montant maximal correspond au plein de rétention.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul définie dans l'article 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle se résume ainsi :

$$PF = (MTS - CR + PR) \times N$$

PF = Provision de fluctuation des risques;

MTS = Montant annuel total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99% ou, en cas de réassurance de type *stop loss*, plein de conservation;

CR = Cotisation annuelle théorique afférente aux risques;

PR = Prime annuelle de réassurance;

N = Nombre d'années exceptionnelles au niveau de la sinistralité pour lesquelles la provision est constituée.

Le contrat *stop loss* prenant effet au 01.01.2011 a été renouvelé au 01.01.2014 pour une durée de trois années et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.27% à 2.04% de la somme des salaires annuels assurés. Au 31.12.2015 le plein de rétention s'élève à CHF 45.6 millions (CHF 44.3 millions au 31.12.2014).

La provision de fluctuation des risques au 31.12.2015 a été maintenue au même niveau qu'à fin 2014, soit CHF 19.2 millions.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie à l'article 8 alinéa 3 du règlement pour les passifs de nature actuarielle et reproduite ci-dessous :

$$P_TIT(t) = T/S \times Coût_TIT$$

- $P_TIT(t)$ = Niveau de la provision pour abaissement futur du taux technique à la fin de l'année t ;
 T = Durée écoulée depuis la décision de provisionner la baisse future du taux d'intérêt technique ;
 S = Durée totale retenue par le Conseil de fondation pour le provisionnement de la baisse du taux d'intérêt technique ;
 $Coût_TIT$ = Coût de la baisse de taux d'intérêt technique, déterminé en fonction de l'objectif de la provision et de l'évolution des engagements actuariels de la Caisse.

Le Conseil de fondation a décidé d'anticiper au 31.12.2015 la baisse du taux technique à 3.00%. Ainsi la provision pour abaissement du taux technique à 3.00% a été dissoute en 2015 (CHF 19'648'616.00).

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif se base sur l'effectif des assurés actifs pouvant partir à la retraite (ordinaire ou anticipée) au cours des cinq années suivantes. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

Suite aux changements des bases techniques LPP 2015 (P 2015) à 3.00%, la provision pour maintien du taux de conversion a été portée à hauteur de son objectif de CHF 86.6 millions.

Le coût effectif des nouvelles retraites pour l'exercice 2015 {bases LPP 2010 (P 2007) à 3.5%} s'est élevé à CHF 7'185'546.00.

PROVISIONS TECHNIQUES	2015	2014
	CHF	CHF
A) Provision pour longévité		
Solde à nouveau au 01.01	16'955'196.00	11'605'879.00
Dotation de l'exercice / Dissolution (-)	-16'955'196.00	5'349'317.00
Solde final au 31.12	0.00	16'955'196.00
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	19'200'000.00	16'800'000.00
Dotation de l'exercice / Dissolution (-)	0.00	2'400'000.00
Solde final au 31.12	19'200'000.00	19'200'000.00
C) Provision pour abaissement futur du taux technique		
Solde à nouveau au 01.01	19'648'616.00	8'398'826.00
Dissolution (-) de l'exercice suite baisse du taux technique à 3.5 %	-19'648'616.00	0.00
Dotation de l'exercice	0.00	11'249'790.00
Solde final au 31.12	0.00	19'648'616.00
D) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	29'800'000.00	19'600'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-7'185'546.00	0.00
Dotation de l'exercice	63'985'546.00	10'200'000.00
Solde final au 31.12	86'600'000.00	29'800'000.00
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	105'800'000.00	85'603'812.00

5.7 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
	CHF	CHF
Total de l'actif	5'465'863'180	5'234'348'144
Engagements	-183'704'569	-185'913'433
Compte de régularisation du passif	-20'213'131	-13'204'431
Provisions non techniques	-217'613	-217'586
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-33'667'306	-33'252'378
Fortune nette de prévoyance (FP)	5'228'060'561	5'001'760'317
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	3'511'895'473	3'277'630'802
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	1'052'959'453	898'643'581
Capitaux de prévoyance	4'564'854'926	4'176'274'383
Provision de longévité ³	0	16'955'196
Provision de fluctuation des risques ³	19'200'000	19'200'000
Provision pour abaissement futur du taux technique ³	0	19'648'616
Provision pour maintien du taux de conversion ³	86'600'000	29'800'000
Provisions techniques	105'800'000	85'603'812
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	4'670'654'926	4'261'878'195
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	557'405'635	652'067'364
Excédent technique⁴	0	87'814'758
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP2)⁵	111.9%	117.4%
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	929'460'330	464'544'723
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'340'477'964	652'067'364

Remarques :

¹ Sans les comptes épargne des invalides.

² Bases LPP 2015 (P 2015) au taux technique de 3.0 % fin 2015, et LPP 2010 (P 2007) au taux technique de 3.5 % fin 2014. Y compris les comptes épargne des invalides.

³ Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.5 du présent rapport.

⁴ = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.

⁵ = FP / CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeur mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance. Une nouvelle version, qui intègre, notamment, les modifications suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab) prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et de l'article 53 OPP2 applicables au 1^{er} juillet 2014, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Une nouvelle allocation stratégique est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (annexe 1 du règlement de placements). Quant à l'annexe 2 du règlement de placements décrivant les objectifs et la méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur, celle-ci a été modifiée pour une entrée en vigueur dès le 18 décembre 2015.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une étude périodique de congruence entre les actifs et les passifs ainsi qu'au moyen d'une expertise actuarielle.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement est également déterminé par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 - 3 OPP2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placements efficaces, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et de choisir les gestionnaires en fonction de leurs compétences.

La CIEPP privilégie une gestion de type indicelle en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en terme d'efficience, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 55 et 56 OPP2. Cependant, en application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 al. 4 OPP2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères.

Le Conseil de fondation estime qu'une diversification monétaire en dehors du franc suisse, allant au-delà de la limite, se justifie depuis l'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 2002, compte tenu des liens économiques et politiques entre la Suisse et la zone euro.

Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation, contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme tout en limitant les risques.

A la date de la clôture, les liquidités se situaient à un niveau supérieur à leur allocation tactique maximale de 10%. Les rendements faibles offerts par les obligations en CHF et la difficulté à augmenter l'exposition en immobilier direct, expliquent ce dépassement.

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31.12.2015

Catégories de placements selon OPP 2	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2015	Limites OPP2
	Allocation stratégique	Allocations tactiques		
Limites de placements		Minimum	Maximum	
Court terme, liquidités			10.0 %	11.76 %*
Obligations suisses en CHF	20.0 %			13.51 %
Obligations étrangères en CHF				100.0 %
Titres de gage immobilier	5.0 %			2.33 %
Obligations en devises	20.0 %			18.40 %**
Actions suisses	14.0 %			13.64 %
Actions étrangères	23.0 %			23.13 %
Immeubles	18.0 %			
Immobilier direct	10.0 %		10.0 %	4.01 %
Immobilier indirect	8.0 %	5.0 %	15.0 %	10.07 %
Placements alternatifs	0.0 %			3.15 %***
Total	100.0 %			100.00 %
Limites globales				
Total monnaies étrangères	43.0 %			42.59 %**
Total actions	37.0 %			36.97 %
Total obligations	45.0 %			34.86 %

* Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12.2015 sont compris dans le pourcentage des liquidités (-0.09%).

** dont 7.71 % couvertes en CHF par des opérations à terme cf. page 36.

*** Suite aux nouvelles prescriptions en matière de placements qui s'appliquent pour la première fois sur les comptes 2015, les *Private Equity* et les *Senior Secured Loans* détenus par la CIEPP sont désormais considérés comme des placements alternatifs par l'OPP2. Ces placements n'étaient pas considérés comme placements alternatifs selon l'allocation stratégique réglementaire de la CIEPP en vigueur au 31.12.2015. L'allocation stratégique de la CIEPP a été modifiée au 01.01.2016 afin d'inclure une nouvelle catégorie « placements alternatifs ».

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2015	2014
	CHF	CHF
Liquidités		
Disponible	610'954'630.85	574'996'010.89
Dépôts à court terme	30'000'000.00	165'004'835.93
	640'954'630.85	740'000'846.82
Obligations		
Obligations en CHF	730'378'041.59	668'863'987.92
Obligations en monnaies étrangères	995'053'121.11	911'589'307.57
	1'725'431'162.70	1'580'453'295.49
Immobilier et assimilés		
Titres de gage immobiliers	126'002'829.50	141'084'857.25
Parts immobilier suisse et étranger	544'203'200.08	428'154'538.26
	670'206'029.58	569'239'395.51
Actions		
Actions suisses	737'638'219.17	701'267'315.82
Actions étrangères	1'250'147'906.80	1'217'095'339.81
	1'987'786'125.97	1'918'362'655.63
Placements alternatifs		
Private Equity	10'997'623.44	10'559'328.18
Senior Secured Loans	159'071'925.63	147'257'435.54
	170'069'549.07	157'816'763.72
Produits dérivés		
Produits dérivés	-5'224'449.86	-11'567'200.00
	-5'224'449.86	-11'567'200.00
Immeubles et terrains		
Immeubles	216'870'706.00	170'359'571.00
	216'870'706.00	170'359'571.00
TOTAL DES PLACEMENTS	5'406'093'754.31	5'124'665'328.17

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2015	2014
	CHF	CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	17'584'582.00	17'518'473.00
Gland, route de Malagny 12	5'391'927.00	5'389'745.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'213'455.00	5'187'273.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'324'291.00	5'297'018.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	16'066'036.00	21'217'435.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	24'254'400.00	24'209'236.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	12'901'964.00	12'904'145.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	10'940'945.00	10'940'945.00
Bulle, Résidences du Marché	34'508'509.00	35'078'545.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	6'873'818.00	6'675'273.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	25'453'636.00	25'608'545.00
Genève, Deux-Communes 7-9	45'461'018.00	0.00
Projet de Construction Jonc	5'806'855.00	0.00
Projet de Construction Bernex	1'089'270.00	0.00
Projet de Construction Vernets	0.00	332'938.00
TOTAL IMMEUBLES	216'870'706.00	170'359'571.00

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIQUIDITÉS

Les liquidités diminuent de 14.2% à 11.8% grâce, notamment, à des investissements dans des fondations immobilières en Suisse et à l'étranger.

OBLIGATIONS EN CHF

L'instauration des taux d'intérêts négatifs dans le marché monétaire a réduit encore davantage les rendements obligataires en CHF. Les risques de remontées des taux et défauts ne sont plus compensés. La nette sous-pondération (6.5%) de cette classe d'actifs a été maintenue.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères demeure en ligne avec celle de l'allocation stratégique. Les obligations gouvernementales en EUR non couvertes ont été remplacées par des obligations *investment grade* en USD offrant de meilleures perspectives de rendement. L'exposition de change à l'EUR a cependant été maintenue à travers une couverture des USD en EUR. Le portefeuille au 31 décembre 2015 est constitué à 45% d'obligations en USD couvertes en EUR, 40% de dettes de pays émergents couvertes en CHF et 15% de *senior loans* couverts en CHF (au bilan sous « placements alternatifs »).

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

L'exposition en immobilier est composée en majorité de fonds ou de fondations de placements (10.1%). L'immobilier en direct, en légère progression, s'élève à 4.01% de la fortune.

Les titres de gage immobilier sont constitués en majorité par des prêts hypothécaires octroyés à travers la Fondation Hypotheka. Ils diminuent sensiblement grâce au remboursement de 8 prêts représentant plus de 16.3 millions. La fortune de la CIEPP investie dans la Fondation est passée d'environ 2% au 31.12.2014 (39 dossiers représentant 100.5 millions sur une fortune de 5'124 millions) à environ 1.55% au 31.12.2015 (31 dossiers représentant 84.2 millions sur une fortune totale de 5'406 millions).

En entamant des procédures judiciaires pour la majorité des dossiers, les efforts déployés commencent à porter leurs fruits puisque de nombreuses négociations avec les débiteurs ont abouti. Ainsi, les intérêts reçus pour les années 2013 à 2015 représentent près de 7 millions d'encaissement soit un ratio de 76% des intérêts totaux à recevoir.

L'Assemblée générale ordinaire de la Fondation Hypotheka du 8 septembre 2015 a permis notamment d'approuver les comptes 2013 et 2014, de donner la décharge au Conseil de fondation, et d'élire un nouveau Conseil de fondation à une large majorité. L'ASFIP (Autorité de surveillance du canton de Genève) a dès lors pu révoquer le mandat confié aux Commissaires.

Compte tenu des nombreuses négociations en cours, le dommage éventuel que pourrait subir la CIEPP ne peut toujours pas à ce jour être déterminé précisément. Le Conseil de fondation de la Caisse a donc décidé de ne pas reconnaître de correction de valeur pour risque de crédit sur ces placements, dans les comptes annuels de la CIEPP. (Voir également point 9.1 de l'annexe).

ACTIONS

La CIEPP maintient des pondérations fixes dans les actions suisses, européennes, américaines, japonaises, asiatiques et dans les pays émergents. Trois opérations de rééquilibrage en février, juillet et décembre 2015 ont permis de conserver l'allocation de chaque région proche de leur cible.

IMMEUBLES ET TERRAINS

Nous avons procédé à une adaptation de valeur de nos immeubles sur la base des nouveaux états locatifs capitalisés à 5.5% (même taux qu'en 2014).

Le rendement annualisé net s'est élevé à 4.18% en 2015 (4.35% en 2014).

L'allocation en immobilier direct (4.01%) reste toujours inférieure à l'objectif stratégique de 10%.

EXPOSITION EN DEVICES

Une portion des obligations en devises est systématiquement couverte en CHF (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). L'exposition en monnaies étrangères après couvertures de change était de 34.88% au 31 décembre 2015 (33.29% au 31 décembre 2014).

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'art. 19 du règlement de placements en vigueur au 31.12.2015, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAILS DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaieur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2015	Juste valeur au bilan au 31.12.2015
Vente	EUR	-6'500'000.00	Contrat 549350 du 21.12.2015	7'015'580.00	-7'057'180.00	-41'600.00
Achat	CHF	7'015'580.00	au 23.03.2016	7'015'580.00	7'015'580.00	
Vente	USD	414'500'000.00	Contrat 549351 du 21.12.2015	409'633'770.00	-413'422'300.00	-3'788'530.00
Achat	CHF	409'633'770.00	au 23.03.2016	409'633'770.00	409'633'770.00	
Vente	USD	-449'000'000.00	Contrat 549354 du 21.12.2015	446'438'280.14	-447'832'600.00	-1'394'319.86
Achat	EUR	411'190'988.60	au 23.03.2016	446'438'280.14	446'438'280.14	
Total général						-5'224'449.86

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 87'813'026.00

DÉTAILS DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaieur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2014	Juste valeur au bilan au 31.12.2014
Vente	EUR	-10'000'000.00	Contrat 795995 du 15.12.2014	12'005'400.00	-12'014'200.00	-8'800.00
Achat	CHF	12'005'400.00	au 18.03.2015	12'005'400.00	12'005'400.00	
Vente	USD	-420'000'000.00	Contrat 795982 du 15.12.2014	405'304'200.00	-416'862'600.00	-11'558'400.00
Achat	CHF	405'304'200.00	au 18.03.2015	405'304'200.00	405'304'200.00	
Total général						-11'567'200.00

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 45'036'585.00

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2015 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2015 CHF
Achat	CHF	2'000'000.00	0.6 % CS-KUDELSKI FLR 16	20.06.2016	2'000'000.00	1'976'800.00	-23'200.00
Achat	CHF	2'000'000.00	0.994 % CS-TEMENOS 17	04.04.2017	2'000'000.00	1'977'400.00	-22'600.00
Total général						3'954'200.00	-45'800.00

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2014 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2014 CHF
Achat	CHF	2'000'000.00	1.3 % CS-KUDELSKI FLR 16	20.06.2016	2'000'000.00	1'969'000.00	-31'000.00
Achat	CHF	2'000'000.00	1.687 % CS-TEMENOS 17	04.04.2017	2'000'000.00	1'973'800.00	-26'200.00
Total général						3'942'800.00	-57'200.00

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2015 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2015 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'591'844.42	-122'227.35
Total général						1'591'844.42	-122'227.35

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2014 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2014 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'786'154.00	72'082.23
Total général						1'786'154.00	72'082.23

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Obligations ».

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2014 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2014 CHF
Achat	CHF	850.00	OSMI PUT 8600 15	01.2015	149'464.00	20'400.00	-129'064.00
Total général						20'400.00	-129'064.00

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS — PRIVATE EQUITY

	2015	2014
	CHF	CHF
Renaissance Technologies 3 : Solde restant à libérer	577'000.00	643'400.00
Renaissance Technologies 4 : Solde restant à libérer	4'963'600.00	0.00
Endeavour II LP : Solde restant à libérer	543'685.00	901'762.50
Endeavour Medtech : Solde restant à libérer	4'621'322.50	0.00
TOTAL	10'705'607.50	1'545'162.50

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	792.6	14.6
IE00B8RZ2295	Babson Global Loan B	CHF	79.6	1.5
LU0635709669	Credit Suisse Global Loan	CHF	79.5	1.5
US3620072708	GMO Trust Emerging Country III	USD *	149.6	2.8
LU0404503194164	HSBC Gif Global Emerging Market Bond I	USD *	142.3	2.6
LU0311982671	MFS Emerging Market Debt Z1	USD *	142.2	2.6
US9219377515	Vanguard Investment Grade Bond Inst.	USD **	497.3	9.2
Total			1'883.1	34.8

* couvert en CHF

** couvert en EUR

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	287.4	5.3
Mandat	BCGE Actions suisses Small & Mid cap	CHF	23.2	0.4
CH0046161532	UBS Equity Switzerland Passive X	CHF	427.6	7.9
CH0213352104	Credit Suisse Canada Index Blue Z	CAD	24.9	0.5
CH0100523353	Credit Suisse North America Index Blue Z	USD	485.7	9.0
CH0100523262	Credit Suisse Europe ex Switzerland Index Blue Z	EUR	422.2	7.8
CH0100524492	Credit Suisse Japan Index Blue Z	JPY	132.4	2.4
CH0100524302	Credit Suisse Pacific ex Japan Index Blue Z	Autre	62.2	1.2
US9220426012	Vanguard Emerging Markets Stock Index	USD	76.7	1.4
LU0026873132	Capital International Emerging Market I	USD	46.0	0.9
Total			1'988.3	36.8

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	216.9	4.0
Mandat	Mandat interne Fonds immobiliers non cotés Fondations immobilières suisses	CHF	208.1	3.9
Mandat	BCV indexé Fonds immobiliers suisses cotés	CHF	216.9	4.0
CH0019685111	Credit Suisse Real Estate International	CHF	88.6	1.6
CH0235457717	Credit Suisse Real Estate Germany	EUR	16.6	0.3
Fonds	Fonds Fidelity Immobilier Europe	EUR/GBP	14.3	0.3
Total			761.4	14.1

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
	Hypotheka	CHF	84.2	1.5
	Hypothèques gérées en interne	CHF	41.8	0.8
CH0013960049	Renaissance PME TECH II	CHF	1.4	0.0
CH0034644978	Renaissance PME TECH III	CHF	3.7	0.1
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	1.0	0.0
Val.0008091831	Endeavour II	EUR	4.9	0.1
Total			137.0	2.5

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 636 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Pour pouvoir faire face à une évolution négative des marchés financiers, la CIEPP a l'obligation de constituer une réserve de fluctuation de valeur.

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pour-cent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la Value at Risk (VaR) ; la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95 % et 99 %.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique (projections selon plusieurs scénarii sur une période de 10 ans et 20 ans).

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité 95 % :	19.9% des engagements
Niveau optimal (plafond) avec degré de sécurité 99 % :	28.7% des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2015 :	CHF	652'067'363
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2015 :	CHF	557'405'634
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2015 :	CHF	929'460'330
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2015 :	CHF	1'340'477'964

6.9 RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

L'intérêt crédité sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été de 0.5% en 2015 (1% en 2014). 271 comptes étaient ouverts au 31.12.2015 contre 273 au 31.12.2014.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	2015	2014
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	33'252'377.75	32'230'383.80
Apports	6'729'499.98	6'538'950.75
Prélèvements	-6'475'804.20	-5'830'381.05
Intérêts	161'232.50	313'424.25
SOLDE FINAL AU 31.12	33'667'306.03	33'252'377.75

6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2015	2014
	CHF	CHF
Résultat net sur liquidités		
Intérêts *	-1'247'486.62	1'059'172.43
Différence de change sur comptes bancaires	6'645'887.19	-2'681'253.75
Bénéfices sur cours	0.00	55'073.69
Pertes sur cours	-163'934.86	-449'125.47
Total résultats nets sur liquidités	5'234'465.71	-2'016'133.10
Résultat net sur obligations		
Intérêts	38'988'080.74	30'343'996.13
Plus-value sur titres	232'162'956.56	159'786'919.99
Moins-value sur titres	-270'474'900.64	-60'989'602.81
Total résultats nets sur obligations	676'136.66	129'141'313.31
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	22'440'940.66	14'585'649.06
Bénéfices sur titres	78'026'081.13	47'751'101.03
Pertes sur titres	-63'643'575.82	-15'866'358.77
Total résultats nets sur immobilier et assimilés	36'823'445.97	46'470'391.32
Résultat net sur actions		
Dividendes	55'727'567.22	40'158'598.57
Plus-value sur titres	569'761'659.86	367'425'611.55
Moins-value sur titres	-616'466'499.49	-177'587'202.22
Total résultats nets sur actions	9'022'727.59	229'997'007.90

* dont CHF -1'368'752.69 d'intérêts négatifs (suite introduction par la BNS)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2015	2014
	CHF	CHF
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	3'164'505.88	920'238.99
Plus-value sur titres	6'041'633.29	5'090'314.09
Moins-value sur titres	-7'608'023.87	-4'526'626.50
Total résultats nets sur placements alternatifs	1'598'115.30	1'483'926.58
Résultat net sur produits dérivés		
Plus-value sur contrats	33'717'911.74	3'958'717.60
Moins-value sur contrats	-60'746'705.04	-37'529'872.30
Total résultat net sur produits dérivés	-27'028'793.30	-33'571'154.70
Revenus nets des immeubles		
Correction de valeur des immeubles	-10'612'452.00	8'629'820.18
Nyon, route de St-Cergues 92-96	648'188.15	724'781.75
Gland, route de Malagny 12	232'122.30	220'874.50
Gland, chemin de la Chavanne 19	218'850.35	203'764.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	233'636.55	174'539.15
Genève, chemin des Pléiades 5-7	691'372.20	842'657.31
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	849'584.55	856'933.50
Villars-sur-Glâne, allée du Château	508'397.54	534'959.65
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	473'774.66	390'061.86
Bulle, Résidences du Marché	1'586'365.95	1'623'261.05
Genève, rue de Saint-Jean 26A	147'857.15	114'538.09
Genève, Deux-Communes 7-9	1'914'627.60	0.00
Lausanne, Ouchy 52	1'156'775.45	0.00
Total revenus nets des immeubles	-1'950'899.55	14'316'191.04
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-9'834'512.29	-6'912'783.66
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-2'602'824.66	-912'851.01
Frais de global custody, conseillers et controlling	-2'641'588.74	-1'915'810.70
Total frais d'administration des placements	-15'078'925.69	-9'741'445.37
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	-161'232.50	-313'424.25
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-2'604'455.31	-2'820'695.34
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	6'530'584.88	372'945'977.39

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2015 est de 0.11% (TWR) et 0.20% (MWR). Pour 2014, la performance était de 7.89% (TWR) et 7.86% (MWR).

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et un rééquilibrage systématique de la fortune sur son allocation stratégique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Conformément à la directive de la CHSPP D-02/2013, les institutions doivent indiquer dans leur compte exploitation la totalité des frais directement payés ainsi que les frais TER – *Total Expense Ratio* – (commission de gestion, frais liés à la performance, commissions de dépôt, frais d'administration, de *benchmarking*, d'analyse et de service) des placements collectifs « transparents ».

Pour 2015 les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 15 millions. Ce chiffre comprend CHF 9.8 millions de TER, CHF 2.6 millions de frais de transactions et CHF 2.6 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controlling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.28 % (voir tableau ci-dessous).

Les frais totaux de la gestion de fortune, comprenant une estimation des TER des placements non transparents (listés ci-dessous) de CHF 0.4 millions (0.01 %), se sont élevés à CHF 15.5 millions, soit 0.29 % des placements.

En comparaison, pour l'exercice 2014, les frais de gestion comprenant une estimation de frais non transparents s'élevaient à CHF 11.2 millions et représentaient 0.22 % de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2015

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)		Coûts de transactions et de taxes (TTC)		Coûts supplémentaires (SC)		Coûts totaux	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % de la totalité des placements
Valeur de marché CHF 5'406'093'754								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	1'843'326	0.034 %	2'602'825	0.048 %	2'641'589	0.049 %	7'087'740	0.131 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	7'991'186	0.148 %					7'991'186	0.148 %
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	9'834'512	0.182 %	2'602'825	0.048 %	2'641'589	0.049 %	15'078'926	0.279 %

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

Placements	2015		2014	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Placements transparents	5'371'566'952.31	99.36 %	4'877'249'199.17	95.17 %
Placements non transparents	34'526'802.00	0.64 %	247'416'129.00	4.83 %
Valeur de marché des placements	5'406'093'754.31	100.00 %	5'124'665'328.17	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais: 99.36% au 31.12.2015 (95.17% au 31.12.2014).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.28% au 31.12.2015 (0.20% au 31.12.2014).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

ISIN	Emetteur	Véhicule	Devise	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Poids
Fonds de placements						
n/a	Greenbrix	PF-Greenbrix Housing Imm. Hab. CH	CHF	489.04	5'000'013	0.09 %
CH 0034995214	GAM Holding AG	Patrimonium Swiss Real Estate	CHF	22'114.00	3'040'675	0.06 %
Fonds de Private Equity						
n/a	Equitim Fondation	Equitim Fondation	CHF	750'000.00	750'000	0.01 %
CH0191614061	RT4	Renaissance PME TECH IV	CHF	10'364.00	967'272	0.02 %
n/a	Endeavour Partners	Endeavour II	EUR	3'721'859.81	4'099'318	0.08 %
n/a	Endeavour Medtech	Endeavour Medtech	EUR	750'000.00	815'528	0.01 %
n/a	Fidelity Worldwide Investment	Fidelity International Real Estate UK	GBP	4'000'000.00	8'220'529	0.15 %
n/a	Fidelity Worldwide Investment	Fidelity International Real Estate Eurozone	EUR	5'000'000.00	6'087'423	0.11 %
Produits structurés						
NL0009289321	United Kingdom of Great B	3.5 % RBS-CG-3M Euribor 20	EUR	1'350'000.00	1'591'844	0.03 %
CH0225937611	CS Nassau	0.994 % CS-TEMENOS 17 CLN	CHF	2'000'000.00	1'977'400	0.04 %
CH0236515919	Credit Suisse Group AG	0.6 % CS-KUDELSKI FLR 16 CLN	CHF	2'000'000.00	1'976'800	0.04 %
Total					34'526'802	0.64 %

Sur le total de 0.64% de placements considérés comme non transparents par la directive de la CHS PP, les fonds de placements et de *Private Equity* représentant le 0.54% ont un ratio de frais TER annoncé et connu par la CIEPP.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses principes d'investissement et de son règlement de placements, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la CIEPP.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et de la société civile.

Dans ce contexte, la CIEPP exerce ses droits en suivant une directive interne sur l'exercice des droits de vote. Elle peut être conseillée par un expert pour l'analyse des objets soumis aux votes lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Pour 2015, la CIEPP a établi un rapport détaillé à l'usage de ses assurés de l'exercice des droits de vote pour les actions des sociétés cotées en Suisse. Ce rapport sera à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'ASIP, la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre-là, notre institution a édicté des directives auxquelles chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage formellement annuellement à les respecter.

La CIEPP a adhéré à la Fondation Ethos et à l'Ethos Engagement Pool (dialogue avec les entreprises) le 24 janvier 2011.

6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

	2015	2014
	CHF	CHF
B) Compte de régularisation actif		
Affiliés et agences		
Affiliés Genève, Neuchâtel, Porrentruy	30'409'130.66	27'990'423.42
Agences Bulle FER-CIGA et Fribourg FER-CIFA	9'225'223.61	14'332'731.79
./. Provision pour débiteurs douteux	-300'000.00	-300'000.00
Total	39'334'354.27	42'023'155.21
Autres créances		
Acompte versé pour l'acquisition d'un nouvel immeuble à Thonex en 2014	0.00	50'560'400.00
Total	0.00	50'560'400.00

7.2 COMPTE D'EXPLOITATION

	2015	2014
	CHF	CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	278'537'380.80	265'870'529.75
Primes de risque nettes	36'922'834.30	38'345'185.95
Cotisations au fonds de garantie	1'249'099.95	1'213'744.20
Cotisations pour frais administratifs	13'279'945.75	12'805'631.10
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'210'794.20	2'138'426.50
Total	332'200'055.00	320'373'517.50

7.2 COMPTE D'EXPLOITATION (SUITE)

	2015	2014
	CHF	CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel	3'826'682.37	3'578'168.86
Total	3'826'682.37	3'578'168.86
S) Charges d'assurances		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	1'174'340.19	1'140'926.96
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	212'659.79	197'240.54
Primes de réassurance stop loss (prime risque et prime pour frais de gestion)	262'531.30	264'398.10
Total	1'649'531.28	1'602'565.60
V) Autres Produits		
Détail du compte		
Intérêts sur prestations de libre passage reçues	55'358.25	70'202.35
Commissions sur impôts source	34'064.35	34'367.45
Produits des dossiers "Retrait pour l'encouragement à la propriété du logement"	86'000.00	77'200.00
Autres produits	31'518.54	25'409.44
Total	206'941.14	207'179.24
W) Autres Frais		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés.	39'331.52	46'977.64
X) Frais d'administration		
Administration générale	14'337'615.31	13'703'888.57
Honoraires Organe de révision	97'740.00	102'924.00
Honoraires Expert en prévoyance professionnelle	88'863.00	183'276.00
Emoluments autorités de surveillance	24'304.00	44'624.00
Total	14'548'522.31	14'034'712.57

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 14'548'522.31 pour l'exercice 2015 (CHF 14'034'712.57 pour 2014) dont CHF 13'279'945.75 pour 2015 (CHF 12'805'631.10 pour 2014) sont facturés aux affiliés au titre de cotisations (voir point 7.2, lettre K).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 11 avril 2016, l'Autorité de surveillance n'a formulé aucun commentaire sur les états financiers 2014 de la CIEPP. Les autres demandes habituelles en relation avec des aspects administratifs et réglementaires sont en cours de traitement.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont été également prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, de nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc...) ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Le nombre total des assurés et bénéficiaires de rente est passé de 42'532 (38'280 assurés actifs et 4'252 bénéficiaires de rentes) au 31.12.2014 à 43'798 (39'274 assurés actifs pour 4'524 bénéficiaires de rentes) au 31.12.2015 soit une augmentation de 2.98%. Ainsi, conformément à l'article 2 alinéa 1 du règlement de liquidation partielle, la condition d'une liquidation partielle (diminution de plus de 10% du nombre total des assurés et des bénéficiaires de rentes au cours d'une année civile) n'est pas remplie.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA
Audit Suisse romande
 111 Rue de Lyon
 CH-1203 Genève

Case postale 347
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
 Téléfax +41 58 249 25 13
 www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la fondation de

CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de la fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de la fondation et aux règlements, incombe au Conseil de la fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de la fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève
Rapport de l'organe de révision au Conseil de la fondation

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de la fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de la fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Valentine Fargeaud
Expert-réviseur agréée

Genève, le 20 mai 2016

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
CP 5278
1211 Genève 11
T 058 715 31 11
E-mail: ciepp@fer-ge.ch
Internet: www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1^{er} Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80